

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 décembre 2007

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : DUCOTTET Véronique (donne procuration à GROELL Christian).

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

**1) Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2007.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point à savoir : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann :  
- **Adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».** Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

**2) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

1. La parcelle 356/141, section 2 située au lieudit «Rochelles» d'une superficie de 10,00 ares, appartenant à Mrs DECKER Michel et SOURDRIL Guillaume vendeurs pour la somme de deux cent un mille euros (201 000,00 €) dont 3 500,00 € de mobilier et 14 000,00 € frais d'agence à Mme FORESTIER Nadine et Mr DOR Jean-Charles 47 Grand'Rue à Senthem.

2. La parcelle 74, section 2 située au lieudit «Grut» d'une superficie de 56,51 ares, appartenant à Mr FABER Guy vendeur pour la somme de trente sept mille cinq cents euros (37 500,00 €) + frais de négociation 3 500,00 € à Mme et Mr SIMON Frédéric 11 rue du Doubs à Mulhouse.

### **3) Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal Bourbach-le-Haut – Bourbach-le-Bas.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date butoir concernant le remise de la déclaration d'intention relative au projet de RPI a été fixée au 10 décembre 2007. Mme l'Inspectrice nous communique les résultats de cette consultation à savoir :

Pourcentage de volants : 86,15 %

Pourcentage de réponse en faveur de la création du RPI : 19,64 %

Pourcentage de réponse contre la création du RPI : 80,36 %.

Selon les textes il appartient au conseil municipal de chaque commune de se prononcer. Monsieur le Maire suggère qu'un échange aie lieu avant de passer au vote à bulletin secret. Cette discussion ayant eu et chacun s'étant exprimé, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8

Votes favorables à la création du RPI : 0

Votes contres la création du RPI : 8

En conséquence le projet de création d'un RPI entre Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut est abandonné.

Un courrier sera adressé aux parents ainsi qu'à l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de leurs transmettre les résultats.

### **4) Communications**

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann :**

- **Adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS»**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann d'un projet de délibération concordante portant sur la modification de ses statuts de cette dernière. La modification proposée porte sur l'adjonction de la compétence «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté de Communes s'est donnée la compétence «petite enfance et périscolaire », limitée à la création d'un relais d'assistantes maternelles».

Cette compétence a été complétée lors de la définition de l'intérêt communautaire en 2006, outre à la création d'un relais d'assistantes maternelles, à celle de la réalisation d'une étude de définition de la politique «petite enfance», périscolaire et des centres aérés.

Il donne ensuite connaissance de la délibération prise par le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 15 décembre 2007, qui figurera en annexe à la présente délibération.

Selon la procédure des délibérations concordantes, il appartient, à présent, à chacune des 13 communes composant la Communauté de Communes du Pays de Thann, de se prononcer sur la même modification.

Aussi, le rapporteur propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'éventuelle adjonction de cette nouvelle compétence parmi celles déjà existantes de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann, par l'adjonction de la nouvelle compétence ainsi libellée : «CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS».
- décide de déclarer d'intérêt communautaire cette nouvelle compétence ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Travaux rue des Buissonnets**

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint souligne que les travaux d'aménagement de la rue des Buissonnets avancent à grands pas malgré les conditions météorologiques. Le mur d'enrochement coté ruisseau a été mis en place ; pour une meilleure sécurité des usagers une glissière de sécurité habillage en bois sera installée. Côté talus le mur de soutènement est réalisé ; restent les travaux de bitume qui seront programmés au printemps ainsi que les travaux de finition.

### **Travaux rue des Rochelles**

Les travaux de pose des éléments en L sont à présent achevés, il serait souhaitable d'entreprendre des travaux supplémentaires jusqu'au niveau du n° 25 de cette même voirie. Restent à revoir les travaux au niveau du virage entre le n° 19 et le n° 20 suite à la circulation intense lors de la réfection de l'ouvrage d'art.

### **Chantier téléphonie mobile**

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que l'antenne TDF au Col du Schirm ne pouvant accueillir l'installation de la téléphonie mobile, une nouvelle antenne sera mise en place sur ce même site. Les travaux seront entrepris courant 1<sup>er</sup> semestre 2008.

En marge de ce point relatif à la téléphonie mobile Mr le Maire transmet aux conseillers copie du courriel qu'il a reçu, courriel destiné aux opposants au projet et incitant à venir en nombre à cette réunion pour manifester leur désaccord. . Mme Lerch et plusieurs membres du Conseil s'insurgent contre les termes injurieux de ce courriel qui traite notamment «d'irresponsables» les conseillers : Cela n'est pas acceptable. Mr le Maire transmettra une copie de ce mail au Conseiller Général de Thann puisqu'il y est interpellé de manière infamante.

### **5) Divers**

#### **Remise de médaille**

Lors de la prochaine réception des vœux du Maire l'ouvrier communal recevra une médaille du travail pour 30 années de services. Un bon d'achat récompensera le récipiendaire et un arrangement floral sera remis à son épouse.

### **Réunion bulletin**

Une prochaine réunion aura lieu afin de prévoir son assemblage.

### **Repas de Noël des Anciens**

Mr le Maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée.

### **Repas Sainte Barbe**

Lors du traditionnel repas de la Ste-Barbe plusieurs membres ont été mis à l'honneur notamment les départs en retraite, distinctions, nouvelles recrues ...

### **Défibrillateur Automatique Externe**

Mr le 2<sup>ème</sup> adjoint nous donne des informations complémentaires concernant cet appareil. Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir un tel appareil par le biais de l'Association des Maires et financé dans le cadre du partenariat avec la Fondation Dreyfus
- autorise Mr le Maire à signer le bon de commande.

A ce jour il reste à définir l'emplacement de cet outil qui peut sauver des vies.

### **Location de pâturage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 12 décembre 2007, Mr Mansuy Joël nous faisait part de sa décision de renoncer à l'exploitation de la parcelle n° 20 section 7 d'une surface de 4 ha 18c 75 ca au lieu-dit Hundsrucken.

En date du 18 décembre 2007, Mr Leiser Bruno exploitant de la ferme auberge de l'Entzenbach à Niederbruck, nous informe qu'il souhaite louer cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer ladite parcelle à Mr Leiser Bruno pour une durée de 9 ans moyennant un fermage de 30,00 €/are
- autorise Mr le Maire à signer un contrat de location prévu dans les statuts de fermage avec les charges et conditions habituelles

Il y aura lieu parallèlement de prévoir un avenant au contrat de location de Mr Mansuy Joël.

### **Remboursement d'une facture**

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr ADAM Christophe directeur de l'école, a acheté du matériel pour la mise en peinture des objets afin de décorer le traditionnel sapin de Noël au marché de Thann pour un montant de 28,25 € somme payée par lui-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressé le montant de la facture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.